



TRACT



PLAFONNEMENT DES POINTS D'INDICE D'EXPERIENCE
du nouveau !!! en juillet 2022

Grâce a SON action juridique auprès du Tribunal Administratif d'Amiens, l'UNSA-CCI a réussi à obtenir gain de cause le 13 octobre 2021.

MAIS :

- une procédure en appel est toujours en cours en région HAUTS DE France.
- une procédure est toujours en cours en NORMANDIE



La CCIR PARIS ILE DE France a **anticipé**, et une indemnisation des agents est lancée !!!

NOUS EN SOMMES LEGITIMEMENT TRES SATISFAITS.

Car SEULE l'UNSA-CCI a initié ce recours en 2018 ET A TENU BON
toutes ces années.

Efficacité, réalisme et ténacité : nous sommes là pour vous.

Rappel : monétisation de x fois 5 points depuis l'année de plafonnement à 100 de votre I.E. et progression de celui-ci.